

Comment trier les déchets ? Suivez le guide



Emballages PMC

(bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

- Au parc à conteneurs

P Bouteilles et flacons en Plastique



- Sans bouchon

M Emballages Métalliques



- Vides

C Cartons à boisson



- Aplatis

Déchets dangereux des ménages : parc à conteneurs

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex. : déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, antimousses, raticides,...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les radiographies, les piles, batteries et accus.



Déchets résiduels

- Compartiment gris du duo-bac ou
- Sac translucide



Emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes de beurre...), papiers alu, serviettes hygiéniques, poussières, cendres froides, litières, flacons de sauces et boîtes de plats préparés...

Conseils

- **Pour les sacs :**
 - Le poids des sacs ne peut dépasser 20 kilos
 - Les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés
- **Pour les duo-bacs :**
 - Les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques
 - Le couvercle doit être fermé et la cloison intérieure en place

«Contrôles qualité»

Des campagnes de contrôle des duo-bacs et des sacs sont régulièrement organisées par une cellule «Qualité». Les déchets mal triés seront refusés à la collecte.



Matière organique

- Compartiment vert du duo-bac ou
- Sac biodégradable



Restes de repas, épluchures, coquilles d'œufs, de noix, marcs de café et sachets de thé, langes d'enfants, essuie-tout, serviettes en papier, papiers gras...

Conseils

- Séparer les emballages (barquettes, films plastique, bocaux,...) des aliments périmés
- Pour limiter les problèmes d'odeur et d'humidité emballer la matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal
- Si possible, composter les déchets organiques



Papiers-cartons

- Au parc à conteneurs
- Collecte en porte-à-porte



Carton

Papier

Séparer les cartons des papiers pour leur dépôt au parc

Conseils

- Placer les papiers dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans plastique ni ficelle
- Retirer le film en plastique de protection des revues
- Déplier les cartons



Verre

- Au parc à conteneurs
- Dans les bulles communales



Verre incolore

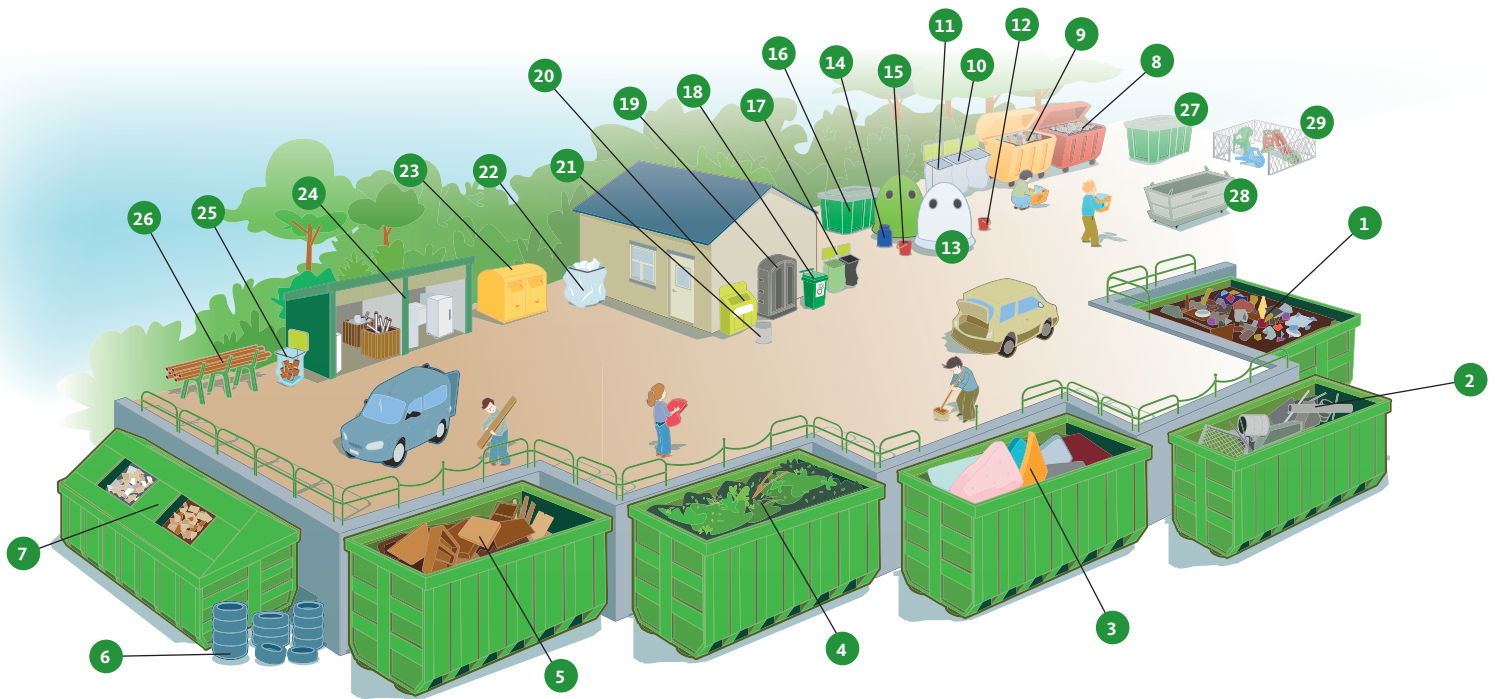
Verre coloré

Conseils

- Vider les récipients
- Retirer les couvercles et bouchons
- Ne rien abandonner à côté des bulles

Le Recyparc

Implantés dans nos communes depuis plus de 25 ans,
les parcs à conteneurs s'appellent désormais « RECYparcs ».
Parce qu'au final, la plupart des déchets collectés au parc (pas toujours en conteneurs, d'ailleurs)
sont destinés à être ... RECYclés !



Liste des déchets acceptés

1. les déchets inertes
2. les encombrants métalliques
3. les encombrants
4. les déchets verts
5. les bois
6. les pneus
7. les papiers et cartons
8. les emballages métalliques
9. les cartons à boisson
10. les bouteilles et flacons en plastique (triés par matière et par couleur)
11. les films et sachets en plastique
12. les bouchons en plastique
13. les verres incolores et colorés
14. les couvercles et bouchons métalliques
15. les bouchons en liège
16. les huiles et graisses végétales
17. les emballages toxiques métalliques et en plastique
18. les DVD et CD
19. les déchets spéciaux des ménages
20. les piles et batteries sèches
21. les cartouches d'encre et de toner
22. la frigolite
23. les vêtements, chaussures et linge de maison en bon état
24. les déchets électriques et électroniques
25. les pots de fleurs en plastique
26. les tuyaux et plastiques en PVC
27. les huiles de moteurs
28. le verre plat
29. les plastiques rigides

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont les déchets non dangereux et non recyclables, trop lourds ou trop grands pour être placés dans le récipient de collecte habituel (duo-bac ou sac). Un déchet non dangereux et non recyclable qui entre dans le sac translucide ou dans le côté gris du duo-bac ne peut donc pas se retrouver au recyparc.

Préparer sa visite

- Trier et aplatir les déchets.
- Retirer l'huile de moteur des appareils (vieille tondeuse, tronçonneuse...).
- Charger sa voiture en fonction du circuit de déchargement sur le parc.
- Arrimer le contenu de sa remorque pour éviter les envols.
- **Venir pendant les heures creuses et au plus tard 15 minutes avant la fermeture.**
- Les horaires d'ouverture et les dates de fermeture sont reprises dans le calendrier et sur www.aive.be.

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.

Éviter le gaspillage, composter, réparer, transformer, donner ou revendre, au lieu de jeter.

Info ? +32 63 23 19 87 | reseau.conseillers.environnement@idelux-aive.be | www.aive.be